



FRANCE INITIATIVE

FRANCE INITIATIVE

Notre grande cause à nous, c'est faire naître votre entreprise

Historique et cœur de métier

France Initiative est un réseau décentralisé qui fédère des associations locales, dites plateformes France Initiative. Créé en 1985, il regroupe aujourd'hui 245 plateformes, qui couvrent la quasi-totalité du territoire (métropole et Outre Mer).

Ces plateformes apportent aux créateurs ou repreneurs d'entreprise le coup de pouce financier et l'accompagnement humain qui vont leur permettre de réaliser leur projet, de le réussir et de le développer. Par leur gouvernance et leur mode d'intervention, elles sont un outil de développement économique de leur territoire.

Le cœur de métier des plateformes France Initiative est de renforcer les fonds propres des créateurs/repreneurs par un **prêt d'honneur** (prêt à taux zéro, sans garantie personnelle) facilitant ensuite l'accès à un financement bancaire complémentaire. Parallèlement et indissociablement de l'activité de financement, les plateformes proposent un accompagnement lors du montage du projet, puis tout au long du remboursement du prêt. Outre un suivi technique, le **parrainage** du nouvel entrepreneur par un chef d'entreprise ou un professionnel expérimenté est mis en œuvre pour le tiers des créateurs environ.

L'articulation du prêt d'honneur et de l'accompagnement favorise l'implication des partenaires bancaires, qui s'appuient sur le travail des plateformes, et font confiance aux créateurs aidés par une plateforme.

France Initiative s'appuie sur deux valeurs fortes que sont la confiance (faite au créateur, notamment) et la solidarité (des acteurs sur un territoire, notamment).

14 000 bénévoles (chefs d'entreprises, cadres, professions libérales, actifs ou jeunes retraités) contribuent à l'action des plateformes, en participant à leur gouvernance, à leur comité d'agrément, et/ou à l'accompagnement et au parrainage des créateurs.

Organisation et modèle économique

Chaque plateforme réunit dans sa gouvernance les acteurs économiques du territoire : collectivités locales, banques, entreprises et l'ensemble des acteurs socio-économiques du territoire. Ces partenariats favorisent la réalisation des objectifs de France Initiative :

- En impliquant les établissements bancaires dès le financement initial, France Initiative favorise l'établissement d'une relation bancaire de qualité avec l'emprunteur ; le prêt d'honneur est un marche pied vers la banque.
- En impliquant les acteurs locaux (collectivités territoriales et professionnels locaux) France Initiative favorise le développement économique local et la structuration de réseaux locaux.



FRANCE INITIATIVE

Emplois / ressources :

Le financement et l'accompagnement proposé par France Initiative sont totalement gratuits pour les créateurs qui n'ont pas non plus à fournir de garantie personnelle.

Le fonds de prêts d'honneur est abondé principalement par les collectivités locales (50,7 %) et la Caisse des dépôts et Consignations (17 %). Les banques et entreprises sont présentes à hauteur de 16 %. Ces fonds deviennent par la suite des fonds propres des plateformes France Initiative et sont à nouveau prêtés.

L'accompagnement est intégralement financé par des subventionnements publics (51 % par les Collectivités locales, 22 % par l'Etat et l'Europe) et privé.

Public

63 % des créateurs/repreneurs financés en 2009 étaient chômeurs.

34 % de femmes (contre 30 % dans la création en général)

30 % des projets financés sont des reprises.

Moyens humains

France Initiative s'appuie à la fois sur des salariés et des bénévoles :

- 635 salariés (soit 2,5 ETP par plateforme en moyenne) ;
- 14 000 bénévoles dont 5000 parrains.

Résultats

Activité

En 2010, France Initiative a financé 16 950 entreprises, créant ou consolidant 37 134 emplois.

La taille moyenne des entreprises au démarrage du projet est de 2,3 emplois (1,8 pour les créations, 3,4 pour les reprises).

En 2010, 167 M€ de prêts d'honneur (dont 47 de prêt nacre) ont permis de déclencher 965 M€ de prêts bancaires, soit 1,130 milliards € injectés sur les territoires.

Le montant moyen des prêts d'honneur étaient de 8000 euros.

Impacts et efficacité

Le taux de survie des entreprises accompagnées par France Initiative est de 87 % à trois ans contre 58 % en moyenne nationale.

Le taux de remboursement des prêts est de 96,7 %.

Les 17 000 entreprises financées en 2010 ont généré ou maintenu 37 000 emplois au démarrage. Bien financées et bien accompagnées ces entreprises seront plus développeuses et créatrices d'emplois que la moyenne des nouvelles entreprises.

Le coût d'un emploi ainsi créé ou maintenu s'élève à 1 234 euros.